

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD**

Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le
ID : 023-200085314-20250211-D2025_002-DE



D2025/002

Retire et remplace la délibération D2024/092 du 19/12/2024

SEANCE DU 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février,

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Monsieur Joël ROYERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Représentés : 0 Votants : 12 Abstention : 0 Exprimés : 12 Pour : 12 Contre : 0	<p><u>Présents :</u> Mmes CHABRIER Isabel, PRADEAU Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura, DEMARGNE Céline. MM. ROYERE Joël, PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique, COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel, AUMEUNIER Sébastien</p> <p><u>Absents :</u> Mmes LEGRAND Coline, MAINGOUTAUD Élodie,</p> <p><u>Excusés :</u> MM KAPLAN Iskende, MARGOT Manuel, Mme ROYERE Julie</p>
--	--

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur SCAFONE Dominique

Objet : Tarif communaux 2025

Mme SALADIN présente les tarifs proposés pour 2025.

Les tarifs sont votés successivement.

LOCATION DES SALLES POLYVALENTES :

	Utilisateurs	Habitants / Associations commune		Habitants / Associations hors commune		Caution
		ETE	HIVER (1)	ETE	HIVER (1)	
SALLE DES FETES SAINT DIZIER LEYRENNE	Privés	150 €	200 €	300 €	350 €	400 € + 100 € (ménage)
	Associations	GRATUIT		300 €	350 €	
Sonorisation prêtée aux associations uniquement						
SALLE DES ROCHES SAINT DIZIER LEYRENNE	Privés	40 €	60 €	80 €	100 €	150 € + 50 € (ménage)
	Associations	GRATUIT				
SALLE DES FETES MASBARAUD-MERIGNAT	Privés	150 €	200 €	300 €	350 €	400 € + 100 € (ménage)
	Associations	GRATUIT		300 €	350 €	
	Agents de la commune (2)	50 €				

Locations du vendredi soir au dimanche soir : Plein tarif

Location pour une journée, sous accord préalable de l'autorité municipale : Demi-tarif

Utilisateurs privés habitant la commune : Tarif « habitants commune » limité à une location par foyer et par an. Le tarif de toutes les locations suivantes dans l'année civile sera : « habitants hors commune »

(1) : HIVER : du 15/10 au 31/03

(2) Tarif limité à une fois par an

- **GARDERIE :**

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le

S²LOW

ID : 023-200085314-20250211-D2025_002-DE

OBJET	PRIX
Forfait mensuel 1 enfant	31 € par mois
Forfait mensuel 2 enfants et plus	28 € par mois (par enfant)
Ticket journalier	3.20 €

- **CANTINE :**

Objet	Prix
Repas écolier	2.50 €
Repas adulte indice 1 à 400	2.60 €
Repas adulte indice 401 à 500	3.70 €
Repas adulte indice à compter de 501	5.20 €
Repas intervenant, à l'unité	5.50 €

- **ASSAINISSEMENT :**

Assainissement collectif (TVA 10%) MM	HT	TTC
Part fixe	63.63 €	70.00 €
Prix du m3 de l'eau	1.30 €	1.43 €
Taxe de raccordement pour toute construction nouvelle	500 €	550 €
Contrôle de raccordement	90.91 €	100 €
Assainissement collectif (TVA 10 %) SDL		
Part fixe	63.63 €	70.00 €
Prix du m3 de l'eau	0.80 €	0.88 €
Taxe de raccordement pour toute construction nouvelle	500 €	550 €
Contrôle de raccordement	90.91 €	100 €

- **CIMETIERES ET COLOMBARIUMS :**

Objet	Prix
Concession perpétuelle	200 €
Concession perpétuelle (le m ²)	400 €
Concession colombarium de 30 ans	50 €
Jardin de dispersion	600 €
	80 €

simple : 3 m²
double : 5 m²

- **CAMPING :**

Objet	Prix/nuit
Tente / caravane + véhicule - Branchement électrique	
Forfait 1 ou 2 personnes	10.00 €
Camping-car -Branchement électrique	
Forfait 1 ou 2 personnes	10.00 €
Adulte supplémentaire	2.00 €
Enfant supplémentaire	1.00 €
Taxe de séjour	0.22 €



La secrétaire de séance,
Dominique SCAFONE

Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr